



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 18542

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en Palestine. Alors que la communauté internationale s'était détournée de la situation politique en Palestine à l'occasion du dernier conflit en Iraq, la question de la paix au Proche-Orient revient aujourd'hui sur le devant de la scène. Des négociations devraient prochainement s'ouvrir entre les autorités palestiniennes et israéliennes sur la base de la « feuille de route », un plan de paix international. Ce dernier, soutenu par le « quartet » (Etats-Unis, Union européenne, Russie, ONU), déboucherait sur la création d'un Etat palestinien d'ici à 2005. La situation dans la région laisse cependant mal augurer de ces négociations. Dans le silence de la communauté internationale, l'armée israélienne occupe toujours la Cisjordanie et la bande de Gaza, avec tout le cortège de violences induit par cette occupation. Des crimes de guerre sont fréquemment orchestrés à l'encontre des civils palestiniens. La colonisation du territoire palestinien est continue. Le gouvernement israélien surfe toujours avec un cynisme absolu sur le climat de terreur entretenu par la répétition des attentats. C'est parce que cette négociation s'annonce d'ores et déjà déséquilibrée et donc factice qu'il paraît nécessaire que l'Union européenne intervienne. Il existe aujourd'hui des moyens pacifiques de faire pression sur le gouvernement israélien. Le Parlement européen a voté en avril 2002 une résolution demandant que la Commission européenne suspende les accords commerciaux existants entre l'Union européenne et Israël, puisque ce pays viole continuellement la légalité internationale. Elle est restée lettre morte. Il semble aussi nécessaire, afin d'assurer un minimum de sécurité dans la région, d'envoyer une force internationale de protection des populations sous mandat de l'ONU. L'armée israélienne justifie en effet trop facilement une politique d'occupation des territoires palestiniens sous cet impératif de « sécurité ». Une telle force de protection pourrait équilibrer le rapport de forces existant entre Israéliens et Palestiniens et donc donner une chance aux négociations et à la paix.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18542

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3749